Image not found or type unknown

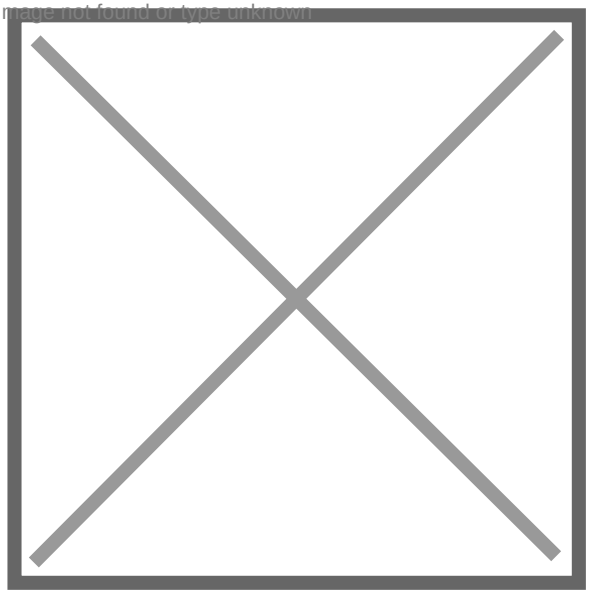

Entretien d'un bien en donation sans usufruit

Par **karinne**, le **16/02/2009** à **20:51**

BONJOUR,
Mes parents m'ont fait donation d'un bien et en ont gardé l'usufruit. Ce bien nécessite des travaux ; mes parents sont réticents dans leurs investissements. Est-il possible que je fasse faire les travaux par un professionnel avec un avantage fiscal éventuel (déduction d'impôts).
Merci d'avance pour votre réponse.
Salutations.
KARINNE

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:04**

Bonsoir,

Selon le Code Civil, l’usufruitier n’est tenu **qu’aux réparations d’entretien**[s][/s], les grosses réparations demeurant à la charge du nu propriétaire.

Donc, il n'est pas évident, selon les travaux à effectuer, que vous ayez un avantage fiscal si les travaux ne vous incombent pas.

Soyez vigilente car il suffit d'un rien, en Droit, pour être du mauvais côté de la Loi.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés